

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau du développement local
et de l'ingénierie territoriale

Mont de Marsan, le

10 AVR. 2018

Affaire suivie par : Mme Muriel TASTET
Tél : 05 58 06 59 12
Courriel : muriel.tastet@landes.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 16 octobre 2017, vous avez transmis à mes services vos inquiétudes quant au fonctionnement de la Casse Auto WALTER à St Jean de Marsacq.

Suite à votre signalement, une inspection inopinée a été menée sur site le 24 octobre par l'unité départementale des Landes de la DREAL.

Les constats faits sur place m'ont conduit à prendre les suites administratives suivantes :

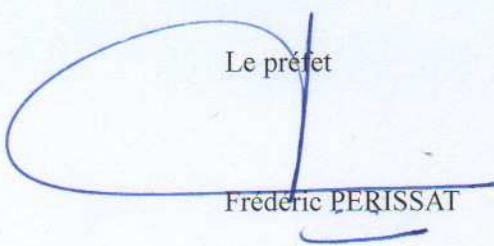
- un arrêté préfectoral de mesures conservatoires, en date du 17 janvier 2018, interdisant immédiatement toute réception de véhicules hors d'usage et prescrivant l'évacuation, sous 3 mois, des véhicules hors d'usage présents sur site vers des filières agréées.
- un arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2018 mettant en demeure l'exploitant de régulariser sa situation sous 6 mois.

Par ailleurs, un procès-verbal de délit pour exploitation sans l'autorisation et sans l'agrément requis, d'un centre de regroupement de véhicules hors d'usage a été transmis à Monsieur le procureur en date du 19 décembre 2017.

Les services de l'Etat et moi-même restons attentifs et vigilants quant aux respects des mesures prises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet



Frédéric PERISSAT

Monsieur Georges CINGAL
Fédération SEPANSO LANDES

1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

